



Délibération n° 8

Conseil Municipal du Lundi 18 Décembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :  
3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
12/12/2017

Membres présents : 25 puis 26

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 32 puis 33  
(Arrivée de Mme COUSIN Angélique à  
20 h 00)

Affiché le 20/12/2017

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoins**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Détermination de la longueur de voirie communale

Rapporteur : Monsieur Lucien Bonvoisin, Ajoint

Synthèse de la délibération :

Détermination de la longueur de voirie communale.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** les dispositions de la loi n°2044-1343 du 9 décembre 2004,

**Vu** les dispositions de la note ministérielle du 29 septembre 2017 précisant les instructions relatives au recensement des données physiques et financières des communes nécessaires à la répartition de la dotation globale de fonctionnement de l'année 2018,

**Considérant :**

**Que** la commune intègre régulièrement à son domaine public les voies qui lui sont rétrocédées par les aménageurs ou les indivisaires d'un lotissement, car présentant les caractéristiques du domaine public,

**Qu'**à la date du présent conseil municipal, la longueur de voirie communale est établie à 42.962 kilomètres,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** de prendre acte que la longueur de voirie communale s'établit à 42.962 kilomètres.

La délibération est adoptée par 32 voix pour

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 Le Maire  
Philippe FAIT

The image shows a blue circular official stamp of the commune of Lille. The stamp contains the text 'VILLE D'ETAPLES SUR MER' around the top and 'R.D.O.' at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp and extends to the right, crossing the text 'Le Maire' and 'Philippe FAIT'.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-del8-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017